

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 septembre 2025 à 16 h aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 12, Lac Chantier, TNO

Matricule : 4207-05-2075

Lot : N/A (bail de villégiature)

Objet : Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal à 21 mètres de la limite de propriété avant (au cours d'eau) plutôt qu'à 25 mètres, et l'agrandissement du bâtiment principal à 7 mètres de la limite de propriété arrière (au chemin) plutôt qu'à 10 mètres, ce qui contrevient à l'article 4.3.1 du règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ



Edith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière